

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du lundi 13 septembre 2021

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 13 septembre 2021 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU

Président : **M. Vincent Thomas** (jusqu'à 16 h - procuration donnée à M. Eric Bourillot à partir de 16h)

Collège A (8) : **M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI** (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; **Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS** (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD) ; **M. Luc IMHOFF** (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE) ; **M. Alain MARTIN** (donne procuration à Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND jusqu'à 17h05 puis à M. Philippe VIGNERON) ; **Mme Isabelle VENNIN**

Collège B (6) : **M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE** (jusqu'à 15h40) ; **M. Mathieu GUERRIAUD** (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; **Mme Carine MICHEL** (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; **Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND** (jusqu'à 17h05 et donne procuration à Mme Emmanuelle VENNIN) ; **Mme Sylvie SIRE** (jusqu'à 17 h)

Collège Personnel BIATSS (4) : **Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE** (jusqu'à 15h40 et donne procuration à Mme Pascale AUROUX) ; **M. Xavier URBAIN** (jusqu'à 16h50) ; **M. Philippe VIGNERON**

Collège des usagers (8) : **Mme Chloé BARANTON** (donne procuration à Mme Julie GUYONNET) ; **Mme Léa CLOUZOT** (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; **Mme Clémence FARGE** (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; **Mme Liam FONTAINE ; Mme Julie GUYONNET ; M. Maximilien PROVIN** (jusqu'à 15h00) ; **M. Maxence ROULLIAT ; Mme Capucine YVENAT**

Collège des Personnalités extérieures (1) : **Mme Christelle DUPONT** (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Invités à titre consultatif : **M. Didier PERRAULT** (représenté par Mme Marie-pierre MARTIN) ; **Mme Christine LE NOAN** (représentée par M. Léo MAGNIEN)

Invités à titre permanent :

Excusés : **M. Morgan MAILLIER ; Mme Bénédicte MACE**

Invités : **Mme Sophie MORLAIX ; Mme Bénédicte FORTIER, M. AUBRETON** (représenté par Mme Florence MARTY), **M. Patrick DANAUDIÈRE**

Début séance : 14H00

1. Informations du Président

Le Président présente la première CFVU de l'année universitaire et souhaite une excellente rentrée à tout le monde. Il précise qu'il devra s'absenter à 16H00 pour une autre réunion.

Pour le moment, la rentrée semble se dérouler normalement avec un 100 % en présentiel avec des jauges normales dans les salles.

Le centre de vaccination du Zénith a déménagé à la salle Multiplex. Il s'agit d'une décision prise par le Préfet de Région car Dijon Métropole souhaitait récupérer le Zénith pour renouer avec des activités culturelles. Le centre de vaccination a pu être inauguré lundi dernier avec l'ouverture de 9 boxes de vaccination pouvant accueillir environ 1 200 personnes par jour, avec une moyenne actuelle de 300 à 450 étudiants par jour (aucun personnel, enseignants et Biatts).

L'élaboration d'un sondage anonyme à destination des étudiants pourrait avoir lieu, afin de connaître le nombre de vaccinés. Cela se fait dans tous les établissements ESR de la Région et permet d'avoir une indication, surtout des bases de discussion dans le cas de nouvelles règles restrictives liées à la situation sanitaire. Un sondage avait été fait en début d'année auprès des étudiants sur le retour en présentiel à l'issue du 2^{ème} confinement, 17 000 étudiants avaient répondu dont la moitié ne voulaient pas de retour en présentiel.

M. Roulliat demande si ce sondage se limite seulement à un nombre ou s'il y a une intention de connaître la raison de ne pas se faire vacciner.

Le Président précise que l'objectif de ce sondage est d'avoir une analyse quantitative plutôt que qualitative, qui permette de discuter avec l'Etat dans l'hypothèse de renouer avec des restrictions.

Il précise que les lignes de vaccination de la salle Multiplex sont à la disposition de tout le monde (étudiants et personnels compris).

Rentrée 2021 : c'est une rentrée à 100 % en présentiel, les conditions sanitaires pour les colloques et les cours ont été fixées par la circulaire, un courrier interne a été envoyé à l'ensemble des Directeurs de laboratoires et des composantes, aux associations étudiantes de l'uB ainsi qu'une note sur les événements festifs avec l'obligation d'une organisation avec le PASS sanitaire.

M. Roulliat intervient sur le délai de 15 jours à observer alors que la circulaire est arrivée juste avant la rentrée.

Le Président répond qu'il n'était pas possible d'anticiper la circulaire reçue avant les vacances, et envoyée le plus rapidement possible au regard de la période des vacances.

Le SAME est un Bureau d'aide psychologique médicale monté avec l'ARS, il permet d'accueillir les étudiants qui souffrent de difficultés psychologiques et trouver une solution à leurs soucis. Le SAME est situé dans les locaux du SSU, 2 psychologues peuvent recevoir les étudiants qui en font la demande. Le Président précise qu'il est évident que ce n'est pas suffisant, mais que l'Etat accompagne peu de ce point de vue-là. Il souhaite amplifier cette action grâce à l'ARS et aux associations.

M. Roulliat questionne sur l'augmentation du nombre de psychologues, sur la problématique de s'orienter vers ces aides-là. Il serait plutôt intéressant d'avoir une augmentation sur les capacités avec des mesures financières et d'aides, un travail de prévention, de sensibilisation, de promotion à la santé mentale.

Le Président rajoute que l'uB n'a pas vocation à offrir l'ensemble d'une chaîne de soins pour tous types de pathologies, il y a des solutions pour cela comme le CHU, divers médecins de ville. La question est de trouver les portes d'entrée vers le système à l'uB, comme la cellule bien-être. Cela passe par de l'information, de la communication. Les nouveaux arrivants doivent être informés.

Cette année, en raison de la crise sanitaire les associations solidaires Epicampus et Fébia ont distribué 80 colis alimentaires chaque semaine. Le Président remercie ces 2 associations.

Le Plan vélo va bientôt être mis en place, une communication va suivre, cela concerne les personnels de l'uB. Le personnel qui attestera de l'utilisation d'un vélo comme mode de transport domicile/travail au moins 100 jours par an, aura droit à un forfait de mobilité durable de 200 euros pour l'année. Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre, cela donnera lieu à la perception de 67 euros. L'université de Bourgogne ajoute un équipement de sécurité individuel : un casque, un gilet de sécurité orange floqué uB réfléchissant. Pour sécuriser le vélo, il sera donné un antivol avec une clé, cette option est plus rentable que l'installation de cages. Cet équipement complet sera transmis à tous ceux qui se déclareront auprès de leurs composantes, aux responsables administratifs, aux services centraux.

Les Doyens et les Responsables administratifs ont reçu un courrier la semaine dernière.

Le Président précise être en lien avec DiviaVélodi de Dijon Métropole sur le fait qu'il n'y ait pas de station Vélodi sur le Campus. Il trouve cela pas normal et encourage les jeunes à prendre l'habitude d'utiliser un vélo si la distance le permet.

Les 300 ans de l'uB : il s'agit d'un évènement qui concerne cette année universitaire 2021-2022, un groupe de travail a été constitué et piloté par M. Poirier. Les festivités se dérouleront tout au long de l'année 2022 avec un point d'orgue qui se situera au mois de septembre 2022 sur la plaine de l'IUT. Les collègues qui prêteront main forte à l'organisation de cet évènement seront dispensés de bureau.

Le Président négocie avec le CROUS le même jour, un déjeuner spécial pour les étudiants pour fêter ces 300 ans.

Mme Guyonnet aurait souhaité intégrer ce groupe de travail.

Le Président répond que beaucoup de services sont déjà impliqués, mais trouve la proposition des représentants de l'association de la vie étudiante intéressante.

M. Roulliat indique que les associations souhaiteraient également y participer et demande de quelle manière elles peuvent s'associer à cet évènement.

Le Président répond que cela ne pose aucun problème, que les idées sont en cours de construction.

L'HCERES a enfin envoyé un calendrier mais toujours pas de référentiel, pour une rencontre le 5 novembre et un dépôt des évaluations mi-juin, aucune grille d'évaluation n'a été envoyée.

L'HCERES a pris énormément de retard dans la vague C à laquelle nous appartenons, et compte bien sur les équipes pour rendre en temps et en heure selon son propre calendrier, avec beaucoup moins de temps que d'habitude les évaluations.

Le Président précise qu'il n'est pas certain que plusieurs universités ne réagissent de manière virulente à ce qu'il sera demandé, si le travail s'avère être tout aussi lourd que d'habitude.

Il précise qu'il n'est pas certain qu'il demande aux équipes de tenir le calendrier si ça n'est pas tenable, et au besoin, écrira à la Ministre. Ce procédé lui semble parfaitement irrespectueux.

M. Roulliat intervient pour transmettre de la part des deux associations Epicampus et Fébia, des remerciements pour le prêt des locaux durant l'été. Il demande la possibilité d'avoir un local fixe pour certaines associations, notamment par le biais de la CVEC.

Le Président y réfléchit et précise que c'est un réel besoin et que la piste CVEC est à explorer mais pour le moment cela pose des difficultés pour avoir un local fixe.

Mme Fiorentino informe que la Gouvernance de l'uB a souhaité mettre en place un Copil (comité de pilotage) sur la santé mentale étudiante sous la direction de Mme Salès-Wuillemin et elle-même.

Un mail a été envoyé à tous les personnels avant les vacances dont les réponses ont été très nombreuses. L'idée de ce Copil est de mener une réflexion sur l'état de la santé mentale des étudiants, des conséquences de la crise, trouver des pistes pour préserver cette santé mentale, favoriser la sensibilisation et essayer de préparer un évènement autour de la question de la santé mentale.

Des réunions vont commencer la semaine prochaine, une cinquantaine de propositions de participation ont été reçues, il est prévu plusieurs réunions de travail.

La Vice-Présidente tiendra au courant de l'évolution de ce travail.
Le Président remercie pour cette présentation du Copil autour de la santé mentale.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés :28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

3.1. Projets internationaux

Mme Fortier soumet 4 projets dont 3 renouvellements et un nouveau partenariat. 2 projets concernent l'Europe avec l'Allemagne et la Grèce, 1 l'Asie du sud avec la Malaisie et 1 l'Amérique du Nord avec les Etats-Unis. Six composantes sont concernées par ces projets : l'UFR DSEP, le Centre Condorcet, les 3 IUT et l'Esirem.

Le 1^{er} projet est un renouvellement d'une annexe qui soutient depuis 2005, un double diplôme franco-allemand pour la licence de droit et le master « juriste franco-allemand-droit international privé/droit du commerce international et européen ». Le double cursus débute dès la licence avec une préparation spécifique et une mobilité dès le 6^{ème} semestre pour les étudiants de l'uB à Mayence. Le master se passe ensuite la moitié à Dijon et l'autre à Mayence.

Il s'agit d'un programme qui permet d'envoyer chaque année entre 15 et 20 étudiants à Mayence et d'en accueillir autant à l'uB.

Elle précise que la coopération avec Mayence date de 1976 et elle s'y rend la semaine prochaine dans le cadre du programme Forthem.

Le 2^{ème} projet est le renouvellement d'un accord qui soutient un double diplôme de master en « Computer Vision » depuis 2014 avec le centre Condorcet du Creusot. Le précédent accord avait été signé avec le TEI de Crète, qui a fusionné en 2019 avec d'autres établissements grecs pour former une université publique la *Hellenic Mediterranean University (HMU)*.

Il s'agit d'un programme qui permet de conserver la mobilité de 2 à 4 étudiants de l'uB pour le double diplôme et une collaboration pour l'uB qui facilite aussi pour les étudiants des échanges de stagiaires.

Le 3^{ème} projet est la mise à jour d'un accord de coopération, qui a déjà été validé par les instances de l'uB en février 2021. Cet accord concerne à la fois des mobilités créditées pour les 3 IUT (Dijon-Auxerre, Chalon, Le Creusot) et l'Esirem.

Il s'agit d'un ajout d'une clause à la demande du partenaire dans les annexes, précisant que seul le nombre d'étudiants fixés dans chaque annexe peuvent bénéficier des modalités du programme d'échange.

Le 4^{ème} projet est la mise en place d'un nouvel accord-cadre de coopération avec l'université de Buffalo aux Etats-Unis dans l'Etat de New-York. Ce nouveau partenaire est une université publique pluridisciplinaire.

Elle précise que la mise en place de ce nouvel accord -cadre de coopération se fait sans annexe d'application en vue de la création d'actions spécifiques de formation et de recherche. La signature doit avoir lieu assez rapidement (autour du 1^{er} novembre), et pourrait donner lieu à des financements sur la

recherche, notamment en IA (intelligence artificielle). La première annexe arrivera dès que les discussions sur les modalités auront abouti.

M. Roulliat questionne sur l'accueil des étudiants internationaux concernant la vie étudiante. Mme Fortier explique qu'il y a 2 rentrées par an, une grosse rentrée en septembre dans laquelle sont accueillis les étudiants. Il est organisé des journées d'accueil, une grande soirée avec environ 250 étudiants (repas, danse), des visites spécifiques du Campus pour des étudiants internationaux. Le Pôle International est très actif et impliqué dans la nouvelle commission de solidarité représentée par Mme Canovas. Les étudiants qui rencontrent des difficultés sont accueillis et accompagnés (étudiants réfugiés, étudiants rencontrant des problèmes avec titres de séjours classiques.)

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 28 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 28 Contre : __ Pour : 28
----------------------	--	---

3.2. Référentiel commun des études 2021-2022

La Vice-Présidente liste les passages un par un sur lesquels ont été proposées des modifications.

1. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

1. Présentation

Au point 1.1.2 contenu - page 4

Le groupe de travail propose de rayer le terme **durée** car la durée de l'évaluation est très aléatoire.

2. Dispositions communes

Au point 1.2 rajout du terme B.U.T.

Au point 1.2.2 validation et crédits européens (ECTS) - page 5

« Le nombre de crédits européens (ECTS) attribué aux UE doit être proportionnel aux coefficients de ces UE (rapport de 1 à 5 uniquement en Licence). »

Le groupe de travail propose de rayer cette phrase car cette partie est expliquée dans le **point 1.2.4** de manière plus claire « les éléments constitutifs, UE et semestres sont affecté d'un coefficient. Les UE sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés, en licence, dans un rapport variant de 1 à 5 (exemple : de 2 à 10 ou de 3 à 15).

Plusieurs échanges ont lieu sur la notion de proportionnalité qui n'est pas retrouvée pas dans le point 1.2.4

Mme Fiorentino propose donc de conserver la phrase initiale avec le terme proportionnel.

Au point 1.2.3 compensation - page 5

Mme Fiorentino explique que le code de l'éducation nationale prévoit que des compensations sont possibles entre EC au sein d'une même UE, entre UE et entre les 2 semestres, selon la formule qui convient le mieux à l'établissement. Un des membres du groupe de travail a émis une proposition selon laquelle il faudrait pouvoir permettre aux composantes qui le souhaitent, de distinguer des UE « cœur de métier », des UE qui ne seraient pas compensables car elles sanctionneraient l'acquisition de compétences, vraiment essentielles pour la délivrance d'une formation.

Elle précise que la prochaine offre de formation devrait être formulée en termes de blocs de compétences, et dans cette perspective les blocs de compétences ne pourraient plus se compenser les uns des autres.

L'idée est donc de permettre aux composantes de distinguer dans leurs fiches filières une UE « cœur de métier ».

Mme Fiorentino explique qu'un travail de réflexion va commencer avec des équipes pédagogiques sur la question des compétences qui est assez complexe. Une première réunion a été programmée avec les Directeurs de composantes la semaine prochaine. Des pistes de travail pourraient être proposées pour ce passage aux compétences.

La Vice-Présidente lit la proposition concernant la compensation qui est prévue « entre les UE d'un même semestre » avec l'ajout de la mention proposée par le groupe de travail « sauf mention contraire de la fiche filière ».

Cette modification sur la compensation soulève de nombreux échanges et remarques, cette dernière étant jugée imprécise et permettant facilement la suppression de la compensation.

Tenant compte de l'ensemble de ces discussions, la Vice-Présidente indique la reformulation proposée : « entre les UE d'un même semestre sauf mention contraire de la fiche filière, lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences attendues pour satisfaire au niveau de la formation. »

Le Président précise que la formulation implique aux responsables pédagogiques, de justifier le caractère fondamental et que la pertinence de la justification sera vérifiée. Il propose de rajouter à la formulation : « entre les UE d'un même semestre sauf, **de manière exceptionnelle, s'agissant d'UE fondamentale**, mention contraire de la fiche filière, lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences **fondamentales** attendues pour satisfaire au niveau de la formation. »

Mme Fiorentino poursuit et lit la 2^{ème} proposition : « entre les 2 semestres de la même année universitaire ». Le groupe de travail propose d'ajouter : « sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE ».

Au point 1.2.4 capitalisation - page 6

Capitalisation du semestre : « chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 »

Le groupe de travail propose de rajouter la phrase : « sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE ».

Capitalisation de l'année : « chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ».

Le groupe de travail propose de rajouter la phrase : « sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE ».

Au point 1.2.10 assiduité aux enseignements et adaptation aux situations spécifiques - page 9

« L'assiduité est vérifiée dans toutes les filières »

Le groupe de travail propose de rajouter : « dans la limite des capacités de vérification ».

En effet, la vérification de l'assiduité à distance n'est possible que dans la limite des moyens qui sont offerts par les outils informatiques.

Dans ce point, il est énuméré : « - étudiant.e.s bénéficiant du statut d'artiste ou de sportif/ve de haut niveau ; - les sportif.ve.s professionnel.le.s ; - les étudiant.e.s intégré.e.s au Pôle d'excellence des pratiques sportives (PePS) de l'Université de Bourgogne ».

Le groupe de travail a proposé, dans un esprit de cohérence de regrouper 3 tirets pour en faire qu'un.

1.3 Dispositions relatives à la Licence

Au point 1.3.3 délivrance du diplôme - page 12

- la « L1 » est validée par obtention de la moyenne du semestre 1 + semestre 2.

- la « L2 » est validée par obtention de la moyenne du semestre 3 + semestre 4.

- la note du DEUG est la moyenne de L1+L2
- la « L3 » est validée par obtention de la moyenne du semestre 5 + semestre 6.

Le groupe de travail a proposé de rajouter à chaque point la phrase : sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE.

Une remarque est formulée en séance sur la note du DEUG, cette note sera calculée en fonction de la moyenne de L1 et de la L2 quelles que soient les règles relatives à la compensation. La mention est donc retirée à l'issue de cette phrase.

Introduction d'un point 1.3.4 Modalités spécifiques pour les L.AS / Licences avec option santé - page 12

Filières engagées dans la réforme

Les licences engagées dans la réforme, au niveau de la L1 et de la L2, sont les suivantes :

- Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues - Allemand - option Santé
- Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues - Anglais - option Santé
- Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues - Espagnol - option Santé
- Philosophie - option Santé
- Droit - option Santé
- Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique) - option Santé
- Portail Sciences de la vie / Sciences de la terre - option Santé
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - option Santé – site de Dijon
- Psychologie - option Santé
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - option Santé – site Le Creusot

Accès en L.AS / Licence avec option santé

L'accès en L.AS 1^{ère} année s'effectue depuis Parcoursup. Les L.AS1 sont des formations bien identifiées en tant que telles. L'inscription administrative dans ces formations prévoit l'inscription pédagogique au titre de l'option santé de manière automatique. La fiche filière qui s'applique est celle de la L1 à laquelle s'ajoute l'option santé.

L'accès en L2 avec option santé

Au niveau de la L2, pour les seules filières engagées dans la réforme en 2021-2022, l'option santé est ouverte à tout étudiant. La fiche filière qui s'applique est celle de la L2 à laquelle s'ajoute l'option santé. L'étudiant effectue son inscription administrative en L2. C'est au moment des inscriptions pédagogiques qu'il pourra s'inscrire pour cette option santé.

A noter, un étudiant qui a déjà validé l'option santé ne peut en aucun cas repasser cette option. Toute option validée est définitivement acquise.

A titre transitoire et exceptionnel, les candidats ayant suivi l'option santé en L.AS1 en 2020-2021 et qui auraient validé l'année de L1 par compensation, sans avoir validé spécifiquement l'option santé pourront, le cas échéant, s'y réinscrire si leur projet est d'accéder aux études de santé.

Conditions pour valider l'année de L.AS / Licence avec option santé

Chaque L.AS / licence avec l'option santé de l'uB est organisée avec 2 semestres de 30 ECTS + l'option santé.

L'année L.AS / licence avec l'option santé permet :

- **la validation de l'année** si les 2 semestres de 30 ECTS sont validés selon les règles de compensation précisées dans la FF et sans tenir compte de l'option.

La moyenne de la L1 ou L2 correspond à la moyenne des 2 semestres de l'année, sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE.

- **la validation de l'option santé avec les 10 ECTS**. Aucune compensation n'est effectuée entre les 2 semestres et l'option.

L'option santé doit être validée indépendamment et sans aucune compensation possible entre les UE / semestres de l'année, sa validation permet l'acquisition des 10 ECTS.

Cette option n'est pas prise en compte sur le résultat de l'année, l'obtention permet seulement l'accès aux études de santé. La note obtenue figurera sur le relevé de notes et sur l'annexe descriptive au diplôme.

L'attention est attirée en séance sur la formulation, l'obtention de l'obtention permet seulement la candidature pour l'accès aux études de santé : La phrase est ainsi modifiée : « Cette option n'est pas prise en compte sur le résultat de l'année, l'obtention permet seulement la candidature aux épreuves d'accès à la deuxième année des études de santé. La note obtenue figurera sur le relevé de notes et sur l'annexe descriptive au diplôme. ».

1.4 Dispositions relatives au Master

Au point 1.4.1 accès au diplôme - *page 14*

Master 1 (cf. L612-6 du Code de l'Éducation)

« Des capacités d'accueil pour l'accès en M1 peuvent être fixées. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du/de la candidat.e. »

Le groupe de travail propose de rajouter la phrase : « Si Le M1 n'est pas validé, l'étudiant pourra alors présenter à nouveau sa candidature, qui sera examinée dans le cadre des capacités d'accueil fixées. »

Au point 1.4.2 délivrance du diplôme - *page 14*

« La maîtrise est le diplôme intermédiaire du cursus master. Elle porte l'intitulé de la mention à laquelle elle se rattache. Elle est validée et obtenue, soit par obtention de chacun des semestres de M1, soit par compensation entre ces deux semestres (obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20).

Le groupe de travail a proposé de rajouter la phrase : « sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE. »

« Le diplôme terminal de master est délivré après validation d'un M1 ou son équivalent et l'obtention de chacun des semestres de M2, soit par compensation entre ces deux semestres et obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20

Le groupe de travail a proposé de rajouter la phrase : « sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE . »

2.EVALUATION

2.1. Modalités d'évaluation

Au point 2.1.1. organisation de l'évaluation - *page 15*

« Lorsque l'UE est évaluée intégralement en contrôle continu, l'évaluation doit intervenir à intervalles pertinents et revêt des formes variées. Les fiches filières devront préciser le nombre d'évaluations prévues pour chacune des UE. »

Le groupe de travail a proposé de supprimer la phrase : « Les fiches filières devront préciser le nombre d'évaluations prévues pour chacune des UE ».

« Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de sorte à garantir à l'étudiant. e, si nécessaire, une seconde chance en licence (la session de rattrapage en est une). Elle prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le groupe de travail a proposé de rajouter une précision entre parenthèse : « (la session de rattrapage en est une) ».

Au point 2.1.2. absence aux évaluations - *page 15*

Il s'agit de remplacer le cf 1.2.8 par (cf 1.2.10)

Au point 2.1.3 report des notes entre les deux sessions - *page 16*

« Les notes des semestres ou UE validé(e)s en session initiale (notes supérieures ou égales à 10/20) sont reportées automatiquement et utilisées dans le calcul de la session de rattrapage. »

Le groupe de travail a proposé de supprimer une précision entre parenthèse : « (notes supérieures ou égales à 10/20) ».

2.2. Organisation des évaluations

Au point 2.2.1. convocation des candidat.e.s - *page 16*

« La convocation aux épreuves (écrites et orales) est opérée exclusivement par voie d'affichage officiel sous panneau (affichage « papier »), avec indication de la date, de l'heure et du lieu de l'épreuve. Elle peut, le cas échéant, faire l'objet d'une publication parallèle sur l'ENT. »

Le groupe de travail a proposé de remplacer la phrase : « Elle peut, le cas échéant, faire l'objet d'une publication parallèle sur l'ENT » par : « Elle doit également faire l'objet d'une publication sur supports numériques, la référence restant l'affichage papier. »

Mme Fiorentino précise que toutes les composantes n'ont pas recours à la publication sur l'ENT, certaines font un affichage sur le site de la composante, d'autres préfèrent des convocations envoyées par mail. De toute façon, s'il y a une divergence entre les dates de convocation sur les différents supports, il faut prévoir quel support fera foi.

Dans le même point on remplace (cf 1.2.8) par cf 1.2.10

2.3 Conditions d'évaluation

Au point 2.3.2 accès des candidat.e.s aux salles d'examen - *page 18*

"Aucun.e candidat.e n'est autorisé.e à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche."

Le groupe de travail a proposé de réduire le temps minimum à partir duquel l'étudiant peut quitter la salle d'examen, la phrase est ainsi reformulée : « Aucun.e candidat.e n'est autorisé.e à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première demi-heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche. Cette durée peut être réduite à un quart d'heure, si la durée de l'épreuve n'excède pas une heure ».

Au point 2.3.3 anonymat des copies - *page 18*

« Les modalités d'organisation des examens garantissent l'anonymat, des épreuves écrites terminales. »

Mme Fiorentino explique que l'anonymat n'est pas une obligation réglementaire et elle peut poser problème, par exemple en cas d'épreuve en distanciel.

Le groupe de travail a proposé d'assouplir cette règle en rajoutant à l'issue de la phrase : « dans la mesure du possible pour les épreuves en distanciel. »

2.5 Validation et résultats

Au point 2.5.1 transmission et traitement des copies et des notes – *page 20*

« Chaque correcteur.trice transmet au secrétariat pédagogique les copies encore anonymées dans un délai raisonnable en vue de la préparation des délibérations. »

Le groupe de travail a proposé la suppression de l'anonymat et l'ajout de notes, la phrase est alors ainsi rédigée : « Chaque correcteur.trice transmet au secrétariat pédagogique les copies ou les notes dans un délai raisonnable en vue de la préparation des délibérations.

Karen Fiorentino précise que cette modification tient compte de la modification précédente et la nouvelle version est plus conforme à la réalité.

Des remarques sont formulées en séance sur la disparition de l'anonymat qui est regrettable. Après échanges sur ce sujet et pour garder à l'esprit ce respect d'anonymisation, la formulation suivante est retenue : « Chaque correcteur.trice transmet au secrétariat pédagogique les copies, en respectant l'anonymisation de la correction ou les notes dans un délai raisonnable en vue de la préparation des délibérations. »

4. ADAPTATION EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE page 22 :

Le groupe de travail a proposé la suppression de ce chapitre.

LEXIQUE page 23:

Le groupe de travail a proposé le rajout du : B.U.T. Bachelor Universitaire de Technologie.

De même, il est rajouté la définition des PASS et LAS.

Avis CFVU	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés :24	Suffrages exprimés :24
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : 1
	Abstention : __	Pour : 23

3.3. Adaptation des modalités d'examen des 1er et 2nd semestres 2021-2022

La Vice-Présidente rappelle que l'année dernière, la CFVU a voté des scénarios alternatifs et des contrôles des connaissances. Elle rappelle également le passage de la circulaire du 5 août qui concerne les adaptations possibles :

« Les examens peuvent être organisés en présentiel ou distanciel, au libre choix de l'établissement. Il est recommandé de prévoir des modalités de contrôle de connaissance permettant une bascule de l'ensemble des examens à distance en cas de dégradation de la situation sanitaire et/ou une prise en compte du contrôle continu. Conformément à la réglementation, les modalités de contrôle, des connaissances devront être adoptées au plus tard dans le mois suivant la rentrée. Il est recommandé de prévoir dès ce stade différentes options en fonction des évolutions possibles de la situation sanitaire ainsi que les conditions de choix des différentes options ».

Mme Fiorentino propose d'adopter le texte suivant: « Conformément aux dispositions de la circulaire de rentrée du 5 août 2021, et pour permettre aux composantes de s'adapter rapidement à une dégradation de la situation sanitaire, le directeur de composante, après concertation avec les équipes pédagogiques, peut décider que les épreuves des sessions d'examen et de contrôle continu de l'année 2021/2022, initialement prévues en présentiel, pourront se dérouler en distanciel, sous réserve d'avertir les étudiants au moins quinze jours avant le déroulement des épreuves concernées par ce changement de modalités. »

Elle précise qu'en Commission de la Pédagogie certains membres ont souhaité également que ce texte soit complété par un autre paragraphe, qui permettrait aux composantes de passer du CT au CC :

« Les directeurs de composantes pourront également après concertation avec les équipes pédagogiques décider qu'une matière évaluée en CT sera évaluée en CC, à condition que les étudiants soient avertis de ce changement au moins quinze jours avant la première évaluation qui entrera dans le calcul de la

moyenne du semestre. Lorsqu'une matière est évaluée à la fois en CT et CC, les étudiants devront avoir deux notes distinctes ».

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés :22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	--

3.4. Offre de formation 2021-2022 :

- **schéma directeur des BUT 1^{ère} année : organisation des études, types de parcours et fiches filières**

Les B.U.T. (Bachelor Universitaire de Technologie) ont vocation à remplacer les DUT. Ce sont des diplômes en 3 ans, et les premières années de B.U.T commenceront cette année. La fiche filière intervient tardivement mais il faut savoir que cette réforme des B.U.T. était soumise à un cadrage national et les dernières indications sont arrivées cet été. Ce sont les raisons pour lesquelles les fiches filières arrivent seulement au mois de septembre.

M. Danaudière, Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre remercie les équipes pédagogiques qui ont fait un gros travail sur un cadrage national des 3 années de BUT avec des compétences propres aux spécialités et parcours. Il précise qu'il n'y a plus de programme pédagogique national mais simplement un programme national puisque les coefficients sont maintenant modelés par université. Ce cadrage représente les 2/3 du programme, le dernier tiers représentant les adaptations locales.

Pour cette année, le programme a été respecté sans adaptation locale. Le volume horaire est de 1 800 heures (cycle tertiaire) ou 2 000 heures (cycle secondaire) auquel s'ajoutent 600 heures de projets et 22 à 26 semaines de stage.

En moyenne 28 heures d'enseignement + 7 heures de projet par semaine avec un volume horaire de 35 heures par semaine, 50 % des heures étudiants seront consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situations professionnelles.

Un B.U.T. Bachelor Universitaire de Technologie est défini :

- . par une spécialité (mention) et un parcours spécifique au sein de cette mention ;
- . une spécialité (avec un parcours) sera définie par 4 à 6 blocs de compétences ;
- . chaque spécialité de B.U.T. pourra proposer de 1 à 5 parcours, tous définis sur le plan national.

L'architecture des B.U.T. est définie par 3 types de parcours :

- **un parcours de type 1** avec une 1^{ère} année commune à tous les parcours avec une spécialisation progressive les 2 années suivantes et 3 niveaux de compétences.
- **un parcours de type 2** avec une 1^{ère} année commune et une 2^{ème} année avec des compétences abordées différemment selon les parcours.
- **un parcours de type 3** avec des parcours spécialisés dès la 1^{ère} année. Il s'agit de 2 parcours dispensés sur Dijon-Auxerre : *Information-Communication* et *Génie Biologique*.

Les conditions de validation : une UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne obtenue est égale et supérieure à 10.

La compensation : se fait au sein d'une UE intégralement et au sein d'un regroupement cohérent d'UE.

Le passage en 3^{ème} année ne peut se faire que si les UE de la 1^{ère} année ont été entièrement validées.

Les règles de progression : durant la totalité du cursus conduisant au B.U.T., l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus d'une fois un semestre et dans la limite de 4 redoublements.

L'encadrement du projet et stages est défini aussi dans l'arrêté, il s'agit de 75 heures d'EDT par an et groupe de TD avec la reconnaissance du travail en voie semi-autonome de l'étudiant avec un encadrement, et de 0,25 heures d'ETD par étudiant et semaine de stage.

M. Danaudière présente le Référentiel de compétences du B.U.T. avec l'exemple de 2 parcours : *Gestion administrative et commerciale des organisations* et *Management responsable des projets et des organisations*. Il précise que la présentation à titre d'illustration de ces parcours est disponible sur le cloud et montre bien l'acquisition progressive des compétences qui est attendue année par année.

Ce document décrit les situations professionnelles qui se réfèrent aux contextes dans lesquels les compétences sont mises en jeu. Ces situations varient selon la compétence ciblée. Il est à destination des étudiants et des équipes pédagogiques.

Les différentes compétences sont définies et pour chacune d'entre elles, il est défini des situations professionnelles auxquelles correspondent l'acquisition de ces compétences. Il y a 3 niveaux de compétences qui correspondent aux niveaux d'années, le niveau 3 étant le niveau le plus approfondi.

Les équipes pédagogiques définissent les apprentissages dits « critiques », ceux sur lesquels l'étudiant sera évalué et ceux sur lesquels il va s'autoévaluer, l'étudiant participe à son évaluation. L'équipe pédagogique validera ou non ses compétences.

Concernant les volumes horaires semestre 1 et 2, Il s'agit de volumes horaires hors projet, dont TP Heures de projet et volume horaire avec projet correspondant à chaque ressource ou situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE).

Les ressources correspondent à l'acquisition des compétences qui se fait à travers des SAE, Situations d'Apprentissage et d'Evaluation, soit la validation des compétences.

La particularité des SAE c'est qu'elles sont plutôt mono-compétences, et les ressources sont multi-compétences.

On retrouve dans la fiche filière l'UE correspondante, les modules, une description, un volume horaire, le volume des TP y compris pour les ressources et SAE.

Les heures de projet sont mises à part, faisant partie d'un encadrement spécifique. La répartition des crédits ECTS est distribuée qu'au niveau de l'UE.

Les coefficients sont proportionnels à l'importance de la ressource dans la compétence, et sont à l'intérieur de chaque UE permettant de calculer une moyenne de l'UE.

Il précise qu'il n'y a pas de compensation entre les UE mais une compensation totale au sein de l'UE.

Un tableau comparatif entre l'ancien D.U.T. et le B.U.T. est disponible dans le *Cloud*.

M. Danaudière précise qu'il y aura des modifications suite à l'écriture de la 2^{ème} et 3^{ème} année, des réécritures sont en cours en ce moment. La mise en œuvre de la 1^{ère} année se fait alors que la 2^{ème} et la 3^{ème} année ne sont pas complètement terminées. Il s'agit d'une période assez ardue pour les équipes pédagogiques.

Concernant l'enveloppe globale au sein de l'IUT, il indique une augmentation d'environ 1 000 heures.

Le D.U.T reste un diplôme pouvant être réclamé par les étudiants au bout de 2 ans, avec un contenu différent.

Mme Fiorentino remercie M Danaudière et félicite les équipes pédagogiques pour leur travail et rappelle que les fiches filières des B.U.T. sont mises à disposition dans le *Cloud*.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

- **demande de labellisation FSS – DU Commercialisation Ecoresponsable – IUT Le Creusot**

Mme Marty soumet le DU Commercialisation Ecoresponsable pour une labellisation de formation supérieure de spécialisation (FSS). Ce DU a vocation à ouvrir à la rentrée 2022, à l'IUT du Creusot. L'objectif est de former les étudiants à la commercialisation, à la mise en valeur et à la vente de produits dans un contexte local et une démarche écoresponsable.

Il est envisagé 2 rentrées, une rentrée en septembre via Parcoursup et une rentrée décalée au mois de janvier à destination des étudiants en réorientation.

Ce DU sera proposé en formation initiale et en alternance à hauteur de 450 heures pour une durée de 35 heures par semaine de cours. A terme, cette formation sera dispensée en alternance.

Concernant le contenu de cette formation, elle fonctionnera sur une démarche de projets dont le programme se répartit en 3 UE (unités d'enseignement).

- **UE1** : autour de ressources transversales permettant la mise en place des compétences professionnelles.
- **UE2** : plutôt centrée sur les ressources spécialisées dans la commercialisation d'un produit, dans un contexte local et dans une démarche écoresponsable.
- **UE3** : à visée professionnalisante, notamment avec une réflexion autour du projet personnel et professionnel de l'étudiant en intégrant le projet transverse et les stages.

Au terme de cette formation, l'étudiant pourra éventuellement intégrer une 2^{ème} année de B.U.T., selon ses résultats, s'inscrire en 1^{ère} année de B.U.T. ou s'insérer directement dans la vie active.

Ce projet est soutenu par le campus des métiers et des qualifications du Creusot et du soutien des entreprises locales.

Mme Fiorentino félicite les équipes pédagogiques de l'IUT du CREUSOT pour la proposition de ce DU présente qui un intérêt certain. Elle précise que cette présentation est tardive car ce diplôme doit être labellisée par la DGESIP au plus tard à la mi-octobre.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 21</p>
----------------------	---	--

- **modification de fiches filières**

Mme Fiorentino rappelle qu'un fichier était déposé dans le cloud récapitulant les modifications de fiches filières pour l'UFR DSEP, l'ESIREM, l'IAE, l'UFR langues et communications, l'UFR Lettres et philosophie, l'UFR Staps, l'UFR SVTE. Il s'agit de changement d'intitulé de cours, de cours qui changent de semestre, de création de parcours, de petites modifications de coefficient, de modifications de modalités des contrôles des connaissances, de changement de noms de responsables, le tout à coût constant.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 21</p>
----------------------	---	--

- **modification de DU**

Mme Fiorentino présente cette demande de modification du DU médiation de l'UFR DSEP, il s'agit de l'inscription d'un nombre minimal d'inscrits de 8, qui est le seuil permettant au DU de fonctionner. Par ailleurs serait inscrit sur la fiche filière de ce DU, la mention d'un ratio 1/3 2/3 entre la théorie et la pratique, qui permettrait d'obtenir une labellisation.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 21

3.5. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification

M. Zwetyenga présente une nouvelle formation, il s'agit d'un **DU Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance** dont les responsables sont les Pr Emmanuel SIMON, Pr Paul SAGOT et M. Thomas DESPLANCHES.

Le but est d'approfondir les connaissances et les compétences des sages-femmes dans leur pratique en salle de naissance. Cela permettra ainsi de favoriser la coopération interprofessionnelle et d'améliorer l'accompagnement et la communication avec les familles.

Cette formation se fait sur 10 jours d'enseignement dont 3 heures de E-learning, 44 heures d'enseignement théorique et 40 heures d'enseignement pratique dont des travaux pratiques sur mannequin.

Elle est construite autour de 5 modules, le public visé est les sages-femmes diplômées d'état pour un démarrage à la rentrée 2021. L'effectif minimum est de 16 personnes et le coût est de 1 300 euros.

Présentation de 3 modifications qui concernent 3 DU et 2 DIU :

DU Alimentation-santé et Micronutrition

Evolution du nombre d'heures de formation : de 82 heures à 100 heures de E-learning + 20 heures de webinaires.

DU Conseil nutrition à l'officine

Ce DU concerne les pharmaciens dont la révision concerne le contenu pédagogique. Il précise que l'UMPDC est dans le développement de l'enseignement à distance

Evolution des pratiques pédagogiques : 100 heures de E-learning, 6 heures de webinaire.

DU International de chirurgie implantaire avancée – mention Maroc

Il s'agit d'un changement de lieu d'enseignement : UFR des Sciences Dijon et Clinique La Colline – Casablanca.

DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins

Il s'agit d'un ajout de l'Université de Besançon avec une réactualisation du contenu pédagogique.

DIU Bloc-opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales

Il s'agit d'une refonte du contenu pédagogique : passage de 2 années à 1 année avec 90 heures de présentiel et 90 heures de E-learning.

Changement de nom pour le DIU Essai thérapeutique et maladie rare qui devient DIU Maladies rares pour une harmonisation au niveau national.

Changement de tarif Alimentation-sante et Micronutrition (ASMF)

Le nouveau tarif est de 1 500 à 2 500 euros, il s'agit d'une formation tout en E-learning avec une augmentation des volumes horaires lié au confinement, le nombre d'heures a doublé.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

Fin de séance : 17h50